

Prix "Non au harcèlement" : cérémonie de remise des prix 2019

Créé en 2013, le prix "Non au harcèlement !" distingue les outils de sensibilisation contre le harcèlement travaillés et réalisés par les élèves et les personnels des établissements scolaires dans le cadre de projets pédagogiques. Cette sixième édition du prix "Non au harcèlement !" remporte une fois encore un succès remarquable avec la participation de plus de 40 000 et plus de 1 900 membres du personnel scolaire de toutes les académies. Au total, plus de 1 330 projets, affiches et vidéos marquantes, accompagnées de plans de prévention des violences ont été réalisés cette année dans toute la France, métropole et Outre-mer.

L'école doit être avant tout un lieu de la confiance, du respect d'autrui et du bien-être. Tous ces éléments constitutifs d'un climat scolaire serein doivent permettre à tous les élèves de s'épanouir dans leurs apprentissages et de développer le meilleur d'eux-mêmes.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met en œuvre une politique publique d'envergure qui doit permettre la détection précoce et assurer une meilleure prise en compte de ces situations.

Quatre axes prioritaires :

- **INFORMER** pour interpeller et mobiliser : la généralisation des collégiens et lycéens ambassadeurs est un important facteur de mobilisation des établissements. Le site "Non au Harcèlement" (NAH) nonauharcèlement.education.gouv.fr et la page Facebook, ainsi que le clip, diffusé sur les chaînes nationales et sur internet, ont un impact considérable, qui se traduit par des centaines de milliers de consultations, des millions de vues.
- **PRÉVENIR** pour combattre ce fléau : la prévention est intégrée aux apprentissages scolaires, dans l'École du respect d'autrui. Elle est portée par le Prix national et soutenue par la diffusion de ressources et d'outils de prévention en ligne.
- **FORMER** pour mieux prendre en charge : il s'agit de former les personnels et de rendre les élèves acteurs de la prévention entre pairs, en développant leurs compétences psychosociales.
- **PRENDRE EN CHARGE** : des conseils, une orientation vers les 310 référents académiques sont dispensés via les deux numéros dédiés, 3020 et 0800 200 000 (Net écoute).

Chiffres clés 2019



Le prix "Non au harcèlement" est organisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse avec le soutien de la Mutuelle MAE. Il a pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement et le cyberharcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo, celle-ci servant de support de communication pour le projet pérenne qu'ils souhaitent mener dans leur établissement. Ce prix récompense les projets collectifs dénonçant ce phénomène ou proposant des solutions pour lutter contre le harcèlement entre pairs. Pour les 5e-3e et lycéens, deux prix spéciaux seront également remis, au niveau national, pour des projets traitant du harcèlement sexiste et sexuel.

Pour sa sixième édition, le prix "Non au harcèlement" rencontre un large succès avec une participation record de plus de 40 720 élèves scolarisés ainsi que de 1 950 membres du personnel mobilisés.

Cette année, ont été réalisées dans toute la France, métropole et Outre-mer, 670 affiches et 668 vidéos marquantes et signifiantes, accompagnées de plans de prévention des violences.

Ces résultats encourageants sont le fruit de l'action publique engagée depuis le lancement de la campagne nationale de prévention, avec le prix national "Non au harcèlement !" comme point d'orgue. C'est désormais un rendez-vous essentiel pour l'ensemble des acteurs qui, au quotidien, dans les écoles et les établissements avec le concours des partenaires, des parents et des associations, se mobilisent pour combattre cette violence. Tous collaborent autour des quatre axes qui structurent l'action du ministère contre le harcèlement : informer, prévenir, former et prendre en charge.

Ce concours est un des axes stratégiques de la politique publique de prévention et de lutte contre le harcèlement entre pairs, lancée par le ministère depuis les assises de 2011.

Les 10 établissements lauréats recevront chacun la somme de 2 000 euros, financée par la MAE (mutuelle d'assurance éducation) pour mettre en œuvre son projet de prévention des violences. La MAE, partenaire historique de ce concours, a également remis à chaque "coup de cœur académique" un chèque de 1 000 euros pour un projet dont la réalisation sera suivie et accompagnée par les référents harcèlement académiques et départementaux.

Ces projets collectifs, publiés sur le site "Non au harcèlement !", serviront d'outils de prévention à destination des professionnels et du grand public.

Les élèves du prix "mention coup de cœur des professionnels de la communication" auront la chance de travailler avec les équipes de Youtube et Rose Carpet. Ainsi, leur vidéo servira de support de campagne de mobilisation du ministère pour l'année 2019.

Une priorité ministérielle pour la rentrée 2019

Nouvelle étape destinée à mieux structurer encore l'action publique en matière de lutte contre toutes les formes de harcèlement, et plus particulièrement du cyberharcèlement, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse présente à l'occasion de cette 6^{ème} remise du prix Non au harcèlement un plan d'actions marqué par 10 nouvelles mesures.

Après la phase de prise de conscience, après le déploiement de nombreuses actions (prix, journée dédiée, ambassadeurs lycéens et collégiens...) et bien d'autres qui ont permis de mesurer les premiers résultats ; il s'agit désormais de proposer un programme inédit en France, à destination directe des écoles et des établissements pour les élèves, les équipes éducatives et les familles : équipe ressource, formation, mallette pédagogique, kit d'information, accompagnement sur site en cas de situation complexe.

Pour accompagner ce déploiement, le ministère installera très prochainement un comité d'experts national pour enrichir les contenus diffusés aux personnels, aux élèves et aux familles.

En ce qui concerne le prix "Non au harcèlement", et pour encourager encore plus les équipes et les élèves à se saisir en toutes occasions de cette question dès le plus jeune âge, un nouveau prix permettra la participation des élèves à partir du CP dès la prochaine édition.

En s'appuyant sur le réseau des référents harcèlement académiques et départementaux, l'Éducation nationale s'est fixée un objectif ambitieux : diffuser à partir de la rentrée 2019, dans les établissements, auprès des enseignants et des personnels de direction, les bons réflexes pour détecter ces situations, avant qu'elles ne deviennent plus graves et les bonnes pratiques pour prendre en charge, grâce par exemple à des méthodes qui ont déjà fait leur preuve afin que les élèves deviennent des groupes de soutien.

Cette lutte constitue une véritable priorité pour Jean-Michel Blanquer afin que tous les élèves étudient en confiance, dans le respect des uns et des autres.

10 nouvelles mesures pour lutter contre le harcèlement entre élèves



INSCRIRE dans le Code de l'éducation le droit des enfants à suivre une scolarité sans harcèlement



AIDER les écoles et les établissements via un réseau départemental d'intervention en cas de situation de harcèlement complexe



PROPOSER un programme anti-harcèlement clé en main aux écoles et aux collèges

- + Équipe ressource formée à la prise en charge des situations de harcèlement
- + 10 h d'apprentissages par an pour les élèves des cycles 2, 3 et 4
- + Mallettes pédagogiques pour les enseignants et les élèves ambassadeurs
- + Kit d'information à distribuer aux parents d'élèves
- = Label NonAuHarcèlement



S'APPUYER sur un comité d'experts national contre le harcèlement pour enrichir les contenus diffusés aux personnels, aux élèves et aux familles



MESURER la qualité du climat scolaire, en incluant explicitement le harcèlement, dans l'évaluation des établissements



CRÉER une plateforme nationale pour identifier les intervenants à contacter dans le cadre d'actions de prévention (associations, etc.)



FORMER l'ensemble des acteurs à la prévention du harcèlement



INSTITUER dès le CP un prix Non au harcèlement

LANCER une campagne de communication pour les élèves du 1^{er} degré



ÉTENDRE les horaires de la plateforme Net écoute dédiée au cyberharcèlement

0800 200 000



ORGANISER en France un colloque international

PRENDRE l'initiative d'une convention internationale d'engagement des pays contre le harcèlement entre élèves

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

NON AU HARCELEMENT

